

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

- 1) Identification de l'organisme qui passe le marché : La Communauté de communes du Pays Rhénan 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM Tél : 03.88.06.74.30 Courriel : contact@cc-paysrhenan.fr
- 2) Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan.
- **3) Objet du marché :** Fourniture de mobilier pour les salles de réunion et les bureaux de la Maison des services au public du Pays Rhénan.
- **4) Type de procédure :** Procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
- 5) Désignation des lots et nomenclature CPV.
- Lot n°1 : Mobilier pour les salles de réunion / CPV 39153000-9 Mobilier de salle de conférence.
- Lot n°2 : Mobilier de bureau / CPV 39130000-2 Mobilier de bureau.
- Lot n°3 : Mobilier pour la salle de convivialité/ CPV 39100000-3 Mobilier.
- **6) Date prévisionnelle de démarrage des prestations :** La livraison des mobiliers est prévue fin janvier 2022.
- 7) Variantes : Ce marché prévoit une variante obligatoire pour les chaises de la salle de réunion, selon le descriptif du CCTP du lot 1, à la position A3.
- 8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.
- 9) Modalités essentielles de financement : Fonds propres de la collectivité.
- **10) Dématérialisation de la procédure :** Les candidats devront utiliser le profil acheteur de la collectivité, à savoir, https://www.marches-securises.fr, notamment pour :
 - Télécharger le dossier de consultation.
 - Formuler leurs demandes de renseignements complémentaires.
 - Et déposer leur pli.
- 11) Date limite de réception des plis : Le lundi 17 mai 2021 à 12h00.
- **12) Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés à l'article 7.2 du R.C.
- 13) Délais de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- **14)** Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les recours peuvent être introduits : Tribunal Administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix 67000 Strasbourg Tél 03.88.21.23.23 Fax : 03.88.36.44.66.
- 15) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le jeudi 8 avril 2021.

Le Président de la Communauté de communes Du Pays Rhénan Monsieur Denis HOMMEL